

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept février à 20 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Jean-Paul JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Christian PORTIER, Laurent BRAGUE, Michel BOUCHE, Daniel MONTOUILLOUT.

Absents excusés : MME Dominique LE FOUEST, M. Michel ROYER.

Monsieur JESSIONESSE Sylvain est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 05 Janvier 2018 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Eglise : Rapport d'analyse de l'architecte après appel d'offres et négociation auprès des entreprises - Choix des entreprises

Une nouvelle consultation a été lancée pour la restauration de l'Eglise Saint Georges avec pour date limite de remise des offres le 6 février 2018. La commission d'appels d'offres, élargie au conseil municipal s'est réunie le mercredi 7 février 2018 pour l'ouverture des plis. 11 entreprises ont répondu et 12 propositions ont été reçues :

- ✓ Lot N° 1 - Maçonnerie et pierre de taille : 4 propositions reçues
- ✓ Lot N° 2 – Charpente bois : 4 propositions reçues
- ✓ Lot N° 3 – Couverture-zinguerie : 4 propositions reçues

Le conseil municipal, après étude du rapport d'analyse établi par M. Juvenelle, architecte, et après négociation auprès des entreprises décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

Lot N° 1 : Maçonnerie-pierre de taille :

Entreprise MORESK :

Proposition de base :	145 237.51 € H.T.
A déduire : - option échafaudage parapluie pour l'édifice complet	- 33 409.74 € H.T.
- travaux de soubassement à l'intérieur du chœur :	- <u>13 187.74 € T.T.</u>
Montant total du Lot N° 1 :	98 640.03 € H.T.

Lot N° 2 : Charpente bois :**Entreprise LES CHARPENTIERES DE TROYES**

Proposition de base :		64 404.70 € H.T.
A ajouter : échafaudage parapluie sur chœur :	+	<u>4 025.00 € H.T.</u>
Montant total du lot N° 2 :		68 429.70 € H.T.

Lot N° 3 : Couverture-Zinguerie :**Entreprise HEBERT COUVERTURE**

Proposition de base :		154 553.85 € H.T.
A déduire : moins-value pour pose ardoise CUPA 5 patrimoine posées aux crochets ardoises teintes	-	<u>- 36 550.00 € H.T.</u>
Montant total du lot N° 3 :		118 003.85 € H.T.

Ce qui représente **un montant total de travaux de 285 073.58 € HT. soit 342 088.30 € T.T.C.** auxquels il convient de rajouter les honoraires d'architecte de 9.95% et de coordination SPS.

Les travaux devraient commencer en juin 2018 pour une durée d'un an. Durant cette période, l'édifice sera complètement fermé au public.

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette tranche de travaux permettra le démontage des étalements intérieurs soutenant la voûte, mais pas la réfection du contrefort extérieur ni le démontage de son étalement. Une 2^{ème} tranche de travaux sera nécessaire pour atteindre les objectifs initiaux. La commune envisage donc la constitution d'un nouveau dossier avec demande de subventions et aides diverses dès 2019 pour une réalisation en 2020.

Réalisation d'emprunts, court terme et moyen terme

Le conseil municipal ayant analysé les différentes propositions des banques, décide de contracter deux prêts auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne :

- 1 court terme, sur 2 ans, en attente du versement du FCTVA et des subventions d'un montant de 175 000 €, avec échéances trimestrielles au taux de 0.42%.
- 1 moyen terme, pour le financement des travaux, sur 15 ans, d'un montant de 100 000 € avec échéances trimestrielles, au taux de 1.50 %.

Assainissement des bâtiments communaux - révision du zonage – étude à la parcelle

Parallèlement au projet de rénovation du cours d'eau « Le Landion », le conseil municipal a rouvert le dossier assainissement, dans un premier temps pour le contrôle des assainissements des bâtiments communaux : Mairie/école, école maternelle, salle des fêtes, Domaine Saint

Georges. Suite à l'expertise du SPANC réalisée le 7 juin 2017, tous ces assainissements non collectifs qui comptent 6 installations ont été déclarés non conformes.

Il est rappelé que la commune a été zonée en assainissement collectif en octobre 2004, assainissement collectif dont on sait aujourd'hui qu'il ne peut être réalisé. Il convient donc aujourd'hui de mettre fin à cette incohérence administrative en modifiant le zonage d'assainissement collectif en non collectif ce qui nécessitera la réalisation d'une première étude puis d'une enquête publique.

D Lhomme a reçu en mairie le 9 janvier les représentants de :

- l'Agence de l'eau du bassin Seine Normandie
- du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube
- du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

De cette rencontre sont ressortis les points suivants :

Dans le cadre de son X^{ème} programme, qui se termine le 31 décembre 2018, l'Agence de l'eau peut accompagner la commune pour la réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) dans le cadre d'opérations groupées (taux d'aide de 60 % avec un prix plafond de 10 500 € pour les particuliers). Ce dossier pourrait se réaliser en deux temps :

- 1) Opération de réhabilitation des ANC communaux
- 2) Opération de réhabilitation des ANC des particuliers volontaires

Le conseil municipal accepte de s'engager dans cette procédure et décide :

- De lancer une révision du zonage assainissement collectif pour passer en zonage non collectif, avec tout d'abord une étude subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau BSN.
- De lancer une étude à la parcelle pour définir les projets de réhabilitation des ANC des bâtiments communaux non conformes. A cet effet, il accepte le devis du SPANC d'un montant de 2 140.27 € H.T. soit 2 568.32 € T.T.C. pour cette étude subventionnée à 60 % par l'Agence de l'Eau BSN.

Dossier Maison Saunier-Hugot

D. Lhomme présente aux membres du conseil municipal le projet de restauration de la maison dite Saunier-Hugot consistant en la création de 3 ou 4 chambres pour un total de 12 couchages et d'une salle de réception avec cuisine. Ce projet s'inscrit dans la continuité du plan d'aménagement du village et de développement touristique initié en 2010. Le montant estimatif des travaux est évalué à environ 300 000 € H.T.

Deux courriers d'intention ont déjà été envoyés :

- 1) auprès de la Région Grand Est où le dossier est à l'étude.
- 2) auprès du Conseil Départemental qui a d'ores et déjà délibéré pour accorder une aide de 50 000 € dans le cadre du soutien qu'il apporte aux projets structurants, aide conditionnée à la signature d'une convention.

Le conseil municipal :

- Approuve ce projet et autorise le Maire à demander les subventions auprès des autres financeurs : Etat dans le cadre de la DETR 2019, fonds européens et Région.
- Autorise le maire à signer la convention auprès du Conseil Départemental après l'attribution des subventions de l'ensemble des financeurs.
- Précise que le reste à charge sera supporté par le Foyer Rural de Grand Secteur, bénéficiaire du bien par sa mise à disposition.

Dossier Landion : Abandon du droit d'eau et point sur l'avancement de dossier

Le dossier réglementaire a été déposé et est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

Afin d'optimiser sa participation, l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie demande à la commune :

- De solliciter l'abrogation du droit d'eau du moulin d'en haut
 - De solliciter la réalisation d'un document règlementant l'usage du moulin, usage à vocation touristique et pédagogique.
- Le conseil municipal décide de faire cette demande auprès du Préfet de l'Aube.

Travaux de rénovation thermique au Domaine Saint Georges : devis complémentaire de menuiserie

D. Lhomme fait le point sur le dossier :

- Les travaux pour la création et l'installation de la nouvelle chaufferie sont terminés.
- La fabrication des menuiseries est en cours. Le remplacement de la porte-fenêtre des cuisines situées près de l'ascenseur n'a pas été prévu dans le dossier initial. Il est proposé au conseil municipal d'intégrer ce remplacement au dossier global du dispositif C.E.E. pour un coût de 3240 € H.T. soit 3 888 € T.T.C. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.
- Les travaux d'isolation des combles du Château devraient démarrer prochainement.

Evolution du Conseil de la Politique de l'Eau Etourvy/Chaserey

Le syndicat des eaux Chaserey/Etourvy a été dissous et remplacé par un COPE, Conseil d'Orientation de la Politique de l'Eau. Ce COPE gère la fourniture en eau des communes de Villiers le Bois, Quincerot et Trichey. Il est envisagé d'intégrer ces 3 communes au sein du COPE afin de constituer une structure administrative équilibrée en associant 5 partenaires aux mêmes niveaux de responsabilité et de pouvoir de décision. Cette nouvelle structure serait également plus efficace pour la réalisation d'éventuels travaux car elle disposerait d'une trésorerie renforcée.

Vente de terrain

La commune a été informée de la vente d'une parcelle boisée référencée ZC 68 « La Garenne » pour un montant de 6500.00 € hors frais sur laquelle elle peut exercer son droit de préférence. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Informations et questions diverses.

Centre hospitalier de Tonnerre : Le conseil municipal adopte la motion de soutien contre la fermeture des urgences de nuit du centre hospitalier du Tonnerrois. Cette délibération sera transmise au collectif de défense de l'Hôpital qui lutte contre la fermeture de ce service.

Dossier scolaire : Un retrait de poste sur le RPI des classes Chesley-Etourvy avait été initialement envisagé. Par lettre du 2 février, les services de l'éducation nationale ont indiqué que ce retrait n'aurait pas lieu pour la prochaine année scolaire. Cette décision fait suite à la réflexion engagée par la communauté de communes sur la réorganisation du réseau scolaire dans le cadre de la convention ruralité.

Date de la prochaine réunion du CM : 6 avril 2018 pour l'adoption du budget.

Départ percepteur : M. Demont quitte la trésorerie de Chaource le 1^{er} mars et est remplacé par Mme Condaminet.

Association Polychrome organise un spectacle le 11 mars 2018 à 18 h au Domaine Saint Georges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
M. LHOMME Dominique